



Expertise sans autorisation du propriétaire

Par **Francis83**, le **29/06/2015** à **14:36**

Bonjour à toutes et à tous,

Une personne peut-elle demander à un expert immobilier d'estimer (expertiser) un bien qui n'est pas à lui en le faisant pénétrer sur un terrain non clôturé. (expert n'étant pas rentré dans la maison, puisqu'il n'avait pas les clés, mais uniquement sur le terrain) ?

Que risque cette personne (celle qui a demandé l'expertise) ?

Si poursuite possible, a bout de combien de temps y a t-il prescription ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Cordialement,
Francis